

12^e CONGRÈS québécois du théâtre

*les théâtres
institutionnels
et le développement
de l'art théâtral*

**CONGRÈS &
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DES MEMBRES**

4 ET 5 NOVEMBRE 2011

CENTRE ST-PIERRE

1212, RUE PANET | MONTRÉAL

 BEAUDRY

 le Conseil
québécois
du théâtre

PROGRAMME

LES THÉÂTRES INSTITUTIONNELS ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ART THÉÂTRAL

« UNE INSTITUTION EST D'ABORD EN LIEN AVEC UNE MISSION PORTEUSE D'UNE IDÉE QUI EST AVANT TOUT FÉDÉRATRICE, LE GENRE D'IDÉE QUI FAIT NAÎTRE UNE VOCATION CHEZ UNE JEUNE PERSONNE REPRENANT L'INSTRUMENT DU VIEUX QUI VIENT DE S'ASSOUPIR D'UNE MORT NATURELLE ET JOYEUSE. [...] POURQUOI NE PAS IMAGINER DES STATUTS MULTIPLES QUI REFLÈTERAIENT LA RÉALITÉ DE LA PRATIQUE AU QUÉBEC ? DES CENTRES D'EXPÉRIMENTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES TALENTS ÉMERGENTS, DES COMPAGNIES DE CRÉATION, DES CENTRES DRAMATIQUES, DES PÔLES RATTACHÉS AU TRAVAIL SPÉCIFIQUE D'UN ARTISTE D'ENVERGURE EXCEPTIONNELLE ET MÊME DES THÉÂTRES NATIONAUX. »

Ginette Noiseux, JEU 138

TRENTE ANS APRÈS SON ÉMERGENCE, le modèle théâtral québécois, hérité des Premiers États généraux de 1981, se caractérise aujourd'hui par une pluralité de compagnies de petite taille, de taille intermédiaire et de quelques grandes compagnies à saison. Malgré son développement manifeste, le milieu théâtral ne voit plus le champ de ses possibles s'élargir et ne peut que constater la fragilité des structures en place. Les différents manques, tant sur les plans organisationnel, structurel que financier, pénalisent la pratique de l'art théâtral et son innovation artistique.

Or, depuis près de soixante ans et sous l'impulsion de compagnies notoires, le patrimoine immobilier théâtral s'est développé, consolidant ainsi des lieux de production et de diffusion qui offrent une saison théâtrale régulière. Ces compagnies participent activement à la rencontre des publics. En ayant pignon sur rue, elles offrent de formidables vitrines à la création théâtrale. En raison de leur histoire, de leur évolution et de leur positionnement, la dénomination de « théâtre institutionnel » leur est souvent attribuée. Toutefois, la réalité ne rejoint pas vraiment cette appellation.

C'est dans ce contexte qu'il importe

de s'interroger sur la nature, la place actuelle et le rôle que seraient à même de jouer, dans notre développement commun, certaines compagnies identifiées « théâtres institutionnels ». On ne peut nier leur importance. En effet, on attend de ces compagnies que leurs sphères d'action et d'influence agissent comme catalyseur dans le développement des diverses pratiques. On espère également que de nouveaux théâtres institutionnels puissent émerger pour consolider la place du théâtre dans une région ou un secteur de la discipline. Et aujourd'hui, on aspire à se doter de centres de création et de diffusion incontournables et vitaux pour l'avenir de l'art théâtral.

Comment définir ces théâtres institutionnels ? Comment garantir leur pérennité et empêcher leur fragilisation ? Comment réussir à proposer un développement qui puisse véritablement servir toute la communauté théâtrale alors même que ce sont des organismes privés, financés seulement en partie par les fonds publics ? Ces questions se sont posées aux membres du comité, mis en place depuis plus d'un an au CQT, dont le mandat était de poursuivre une réflexion sur la notion d'institution théâtrale. En convenant que toute « institution théâtrale » n'est pas un « théâtre institutionnel » et que le

développement de la pratique théâtrale ne passe pas exclusivement par des « institutions », le fruit de leurs réflexions et de leurs recherches a été la rédaction d'une charte qui énonce les principes permettant d'encadrer les théâtres institutionnels.

Les différents travaux du comité et la charte qu'il a rédigée ont nourri les discussions de trois tables de concertation tenues en prévision du Congrès. L'ensemble de la communauté théâtrale est maintenant convié, dans le cadre de ce 12^e Congrès, à poursuivre les échanges sur ce thème et convenir d'une matrice de théâtre institutionnel propre à servir le développement de l'art théâtral et ses artisans.

L'objectif de ce Congrès n'est pas de remettre en cause l'équilibre existant entre des compagnies de tailles diverses, il est plutôt de porter un regard neuf sur certaines conditions qui rendraient possible le développement de la pratique théâtrale. ■

MOT DU PRÉSIDENT



ARTHUR MILLER N'EST PAS AU PROGRAMME DU CONGRÈS, JOE MCCARTHY NON PLUS !

On aura beau envier le soutien aux institutions culturelles allemandes et assister impuissant au désengagement du gouvernement français envers ses grandes scènes nationales, nous croyons qu'il est grand temps de réfléchir et de se positionner par rapport à la structure de notre propre milieu.

Tout au long des travaux préparatoires des Seconds États généraux du théâtre, durant les ateliers qui s'y sont tenus, et ensuite lors du colloque de 2009, la question sur nos institutions théâtrales a soulevé les passions. En voulons-nous ? En avons-nous ? Si oui, sont-elles soutenues adéquatement ? Correspondent-elles à nos besoins ? À nos attentes ? Quels sont leurs rôles et leurs responsabilités ? Plusieurs questions et des malaises ! Même au niveau de la terminologie : *institution théâtrale* ou *théâtre institutionnel*, la réponse n'est pas simple !

Le milieu théâtral a su faire preuve d'une remarquable collégialité ; voici venu le moment de faire preuve de solidarité. Notre maturité sera mise à l'épreuve. Saurons-nous mettre de l'avant les intérêts supérieurs du Théâtre ? Voilà déjà plus d'un an que nous préparons ce Congrès, qu'un comité a étudié les modèles institutionnels d'ici et d'ailleurs. Nous avons rencontré plusieurs intervenants de milieux et de générations différents afin de nous assurer de maximiser l'efficacité et les retombées de ce Congrès. Nous souhaitons des échanges passionnés, mais pas de chasse aux sorcières !

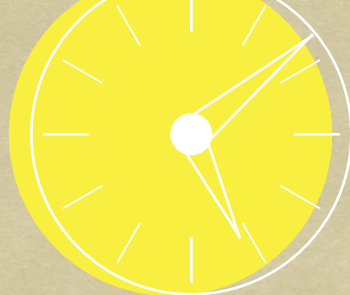
Nous ne voulons pas du statu quo. Nous voulons un modèle qui corresponde à nos attentes collectives. Un modèle qui favorise et soutient le développement de l'art théâtral au Québec. ■

SYLVAIN MASSÉ

PRÉSIDENT DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE

HORAIRE

VENDREDI 4 NOVEMBRE



8 h	ACCUEIL ET INSCRIPTIONS Remise de la trousse du participant / Inscriptions dernière minute
9 h	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 12^e CONGRÈS
9 h 30	LE DÉSIR DE SE PROJETER DANS LE TEMPS Le désir de fonder des compagnies de théâtre, qui puissent se projeter dans une durée afin de créer un théâtre d'une certaine envergure, date des années où, au Québec, on a commencé à penser le théâtre comme un art plutôt qu'un commerce de divertissement. Quelles formes ce désir a-t-il pris au cours des quatre-vingts dernières années ? Et quels écueils, aujourd'hui, nuisent à ce désir ? Par Paul Lefebvre Conseiller dramaturgique, Centre des auteurs dramatiques
9 h 45	TÉMOIGNAGES SUR DIFFÉRENTES RÉALITÉS PROFESSIONNELLES Se plier aux exigences de la création artistique, de sa production et de sa diffusion ressemble souvent à un parcours effréné. Confronté à son actualité professionnelle, chaque praticien de théâtre gère des enjeux et des contraintes propres à sa réalité et qui le tiennent dans une méconnaissance du quotidien de ses pairs. Partage d'expériences. PANÉLISTES : ▶ Sarah Berthiaume Auteure, metteuse en scène, comédienne et cofondatrice de la compagnie Abat-Jour Théâtre ▶ Carol Cassistat Directeur artistique du Théâtre du Gros Mécano ▶ Marie-Thérèse Fortin Directrice artistique et codirectrice générale du Théâtre d'aujourd'hui ▶ Ginette Noisieux Directrice artistique du Théâtre ESPACE GO ▶ Lorraine Pintal Directrice artistique et générale du Théâtre du Nouveau Monde ▶ Clare Schapiro Directrice artistique et générale d'Imago Théâtre ▶ Benoît Vaillancourt Directeur général et artistique du Théâtre du Bic
11 h 15	PAUSE
11 h 45	PÉRIODE D'ÉCHANGES ENTRE PANÉLISTES ET PARTICIPANTS
13 h	LUNCH OFFERT PAR LE CQT ET PRIS SUR PLACE
14 h	AFFIRMONS DES CHOIX ! Trois temps consacrés à des échanges et à la formulation de propositions liées à la définition d'une charte encadrant le théâtre institutionnel. TRADITION OU INNOVATION ARTISTIQUE On présuppose qu'un théâtre institutionnel possède une identité artistique unique et que son mandat artistique est clairement articulé afin de guider la réalisation des projets et offrir une constance dans la qualité des productions présentées au public. Qu'en est-il ? Comment arbitrer le renouvellement d'un mandat existant avec un nouveau positionnement qui identifie le théâtre institutionnel comme pôle de création et de diffusion ouvert à la communauté théâtrale ? Comment différencier un théâtre institutionnel d'un autre dans l'application de leur mandat artistique respectif ? Quelle latitude accorder à la direction artistique du théâtre institutionnel pour l'expression de sa propre dimension artistique ?

16 h PAUSE

16 h 30	EMBLÈME NATIONAL OU INSTITUTION RÉGIONALE La renommée du théâtre institutionnel, son rayonnement local et international, dépendent de la reconnaissance que lui accordent le public, le milieu artistique et les instances gouvernementales. Et c'est une condition essentielle pour garantir sa pérennité, un fonctionnement et une gestion équilibrés. Le théâtre institutionnel doit être aussi l'emblème d'une collectivité régionale dans son appropriation du lieu artistique. Il devient le bien collectif d'un public dans sa mission de sensibilisation et d'éducation à l'art théâtral, et l'institution territoriale d'une communauté artistique. Comment gérer le développement du théâtre institutionnel dans sa représentativité régionale ? Le développement et le rayonnement de l'art théâtral passent-ils par une occupation territoriale fragmentée en plusieurs lieux disciplinaires ou par un épanouissement au sein d'un pôle fort ?
18 h 45	CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) Cérémonie en l'honneur du scénographe Claude Goyette, récipiendaire d'une des prestigieuses bourses de carrière du CALQ

SAMEDI 5 NOVEMBRE

9 h 30	AFFIRMONS DES CHOIX ! Dernier des trois temps consacrés à la définition d'une charte régissant le théâtre institutionnel. PATRIMOINE CULTUREL OU INSTRUMENT ARTISTIQUE L'occupation permanente d'un lieu de représentation ayant pignon sur rue est une caractéristique essentielle d'un théâtre institutionnel. Il permet un ancrage pérenne de la création et s'avère un pôle permanent et immuable de diffusion et de production. Ouvert à l'activité artistique du milieu théâtral, le lieu est aussi un espace de rencontres entre les œuvres et le public. Certains lieux existants appartiennent au patrimoine culturel et possèdent déjà une identité forte. Comment s'assurer que l'intendance du lieu et la réalisation d'activités artistiques se gèrent de façon parallèle et compatible ? Quels seraient les avantages et contraintes de la reconnaissance d'un lieu comme patrimoine culturel public ? Dans l'éventualité de cette reconnaissance, comment s'assurer qu'il demeure un instrument au service de l'activité théâtrale et dont le rôle et les responsabilités seront seuls définis par le milieu théâtral ?
11 h 30	PAUSE
12 h	PRÉPARONS DEMAIN ! VOTE sur la définition-cadre de l'institution théâtrale au sein de laquelle s'inscrit la charte du théâtre institutionnel. VOTE sur la proposition de création d'un comité de suivi. VOTE sur les autres propositions.
12 h 50	CLÔTURE DU 12^e CONGRÈS
13 h	DÎNER LIBRE
14 h 30	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES
17 h	LANCEMENT DE L'ÉDITION 2008-2009 DE L'ÉTUDE PROFIL STATISTIQUE SUR LA SAISON THÉÂTRALE
17 h 45	COCKTAIL DE CLÔTURE

S'INSCRIRE

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Est admis au 12^e Congrès québécois du théâtre toute personne inscrite dans une des catégories suivantes :

- ▶ **PRATICIEN-NE DE THÉÂTRE**
- ▶ **COMPAGNIE DE THÉÂTRE | DIFFUSEUR SPÉCIALISÉ EN THÉÂTRE | FESTIVAL DE THÉÂTRE | ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE THÉÂTRE | ASSOCIATION DE PRODUCTEURS OU DE DIFFUSEURS | ASSOCIATION D'ARTISTES**
Ne pourra s'inscrire qu'un représentant par organisme - Les autres membres de chaque organisme pourront s'inscrire dans la catégorie *Praticien-ne*
- ▶ **ÉTUDIANT** - La catégorie *Étudiant* ne confère pas de droit de vote
- ▶ **OBSERVATEUR** : Agents gouvernementaux | Diffuseurs pluridisciplinaires | Délégués de tout regroupement en arts de la scène qui ne soit pas représenté par le CQT | Praticiens et organismes théâtraux hors Québec et reconnus par le CQT - La catégorie *Observateur* ne confère pas de droit de vote

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- ▶ **INSCRIPTION PAR LA POSTE**
Remplir le formulaire au centre du programme et l'adresser au
Conseil québécois du théâtre
460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 808, Montréal (QC) H3B 1A7
- ▶ **INSCRIPTION SUR LE WEB**
Remplir le formulaire en ligne sur le site du CQT
www.cqt.ca/evenements/congres_2011
- ▶ **MODALITÉS DE PAIEMENT**
Paiement par chèque à l'ordre du Conseil québécois du théâtre ou par carte de crédit (PayPal) via le site du CQT

SOUTIEN AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les participants au 12^e Congrès québécois du théâtre demeurant à plus de 100 km de Montréal et résidant sur le territoire québécois peuvent demander un remboursement de leurs frais de déplacement. Ce défraiement s'adresse exclusivement aux professionnels du théâtre et ne pourra excéder le prix d'un billet d'autobus aller-retour entre la ville de résidence et Montréal. Le formulaire de demande de remboursement est téléchargeable sur le site du CQT (www.cqt.ca/evenements/congres_2011) et devra être adressé au CQT après le Congrès avec les pièces justificatives.

- ▶ **PLACES LIMITÉES :**
pensez à vous inscrire rapidement
- ▶ **ACCÈS pour les personnes à mobilité réduite**
- ▶ **STATIONNEMENT GRATUIT disponible**



CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE

460, Ste-Catherine O.
Bureau 808
Montréal (Québec)
H3B 1A7

TÉLÉPHONE
514.954.0270
SANS FRAIS
1.866.954.0270

cqt@cqt.qc.ca
www.cqt.ca



CONSEIL DES ARTS
DE MONTRÉAL



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Ce formulaire d'inscription peut également être rempli en ligne, sur le site du CQT à : www.cqt.ca/evenements/congres_2011

COORDONNÉES

NOM

PRÉNOM

PROFESSION

ORGANISME

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

COURRIEL

MEMBRE DU CQT : ☐ OUI ☐ NON

Si vous n'êtes pas membre du CQT et souhaitez le devenir, votre demande d'adhésion est à remplir en ligne sur le site du CQT à : www.cqt.ca/membres/formulaires

CATÉGORIE D'INSCRIPTION

Pour choisir votre catégorie d'inscription, consultez les critères d'admissibilité indiqués dans le programme.

- ☐ PRATICIEN-NE DE THÉÂTRE ☐ DIFFUSEUR SPÉCIALISÉ EN THÉÂTRE
- ☐ COMPAGNIE DE THÉÂTRE ☐ FESTIVAL DE THÉÂTRE
- ☐ ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE THÉÂTRE
- ☐ ASSOCIATION DE PRODUCTEURS ET DE DIFFUSEURS
- ☐ ASSOCIATION D'ARTISTES ☐ OBSERVATEUR
- ☐ ÉTUDIANT

Je souhaite recevoir la documentation

☐ EN FRANÇAIS ☐ EN ANGLAIS

Je serai présent-e à la cérémonie du CALQ
pour la remise de la Bourse de carrière,
le vendredi 4 novembre à 18 h 45 : ☐ OUI ☐ NON



TARIFS

Applicables selon l'adhésion au membrariat du CQT

Cochez votre tarif

La TPS (No 121629430) et la TVQ (No 1006404746) sont incluses
dans les tarifs mentionnés

	MEMBRE	NON MEMBRE
PRATICIENS & ÉTUDIANTS	☐ 15 \$	☐ 40 \$
ORGANISMES percevant un soutien financier public de :		
- 50 000 \$	☐ 20 \$	☐ 65 \$
50 000 \$ à 100 000 \$	☐ 25 \$	☐ 85 \$
100 001 \$ à 250 000 \$	☐ 40 \$	☐ 100 \$
+ 250 000 \$	☐ 65 \$	☐ 125 \$
ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES	☐ 65 \$	☐ 175 \$
OBSERVATEUR	☐ TARIF UNIQUE 175 \$	

AVERTISSEMENT : Pour bénéficier du tarif membre, les frais
d'adhésion doivent avoir été acquittés au préalable.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Par chèque

à l'ordre du Conseil québécois du théâtre

Par carte de crédit (PayPal) via le site du CQT :

www.cqt.ca/evenements/congres_2011

Pour les paiements effectués par chèque, une facture sera
adressée par courriel.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Si vous n'avez pas rempli le formulaire
en ligne, merci d'adresser le présent
formulaire (recto verso)

par télécopieur au 514.954.0165

ou par la poste :

Conseil québécois du théâtre
460, rue Sainte-Catherine Ouest
bureau 808
Montréal (Québec) H3B 1A7

**POUR TOUTE
INFORMATION
SUPPLÉMENTAIRE**

514.954.0270
OU
cqt@cqt.qc.ca

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PROFESSIONNELS

Francesca Bárcenas

Sylvain Cornuau

Fabien L'Heureux
TRÉSORIER

Paul Lefebvre
VICE-PRÉSIDENT MONTRÉAL

Olivier Lépine

Anne-Marie Levasseur

Gilles Marsolais

Sylvain Massé
PRÉSIDENT

Ines Talbi

Anne Trudel

MEMBRES CORPORATIFS

Louise Allaire

Mario Borges

Isabelle Boisclair
SECRÉTAIRE

MEMBRES ASSOCIATIFS

Danielle Bergevin

Francine Boulay

Emmanuelle Jimenez

Marc Gourdeau
VICE-PRÉSIDENT QUÉBEC

Lyne L'Italien

Alain Monast

Jane Needles

Madeleine Philibert